

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 9 septembre 2025

Convocation du 02/09/2025

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 19

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de septembre, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, REIGNIER Maxime, MORICEAU Marie-Annick, BOUCHER Annick, TESSIER Dominique, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille, DUDÉ Maïté.

Secrétaire de séance : M. Guillaume DUDÉ

DCM 2025-09-097 **Mairie – travaux de chauffage :**
Acte 1.1.1 : Commande publique – marchés publics

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux pompes à chaleur (PAC) de la mairie sont hors service. Il précise que le plancher rafraichissant n'a pas fonctionné de l'été alors qu'une adaptation sur le système de la nouvelle PAC aurait permis ce service.
Une consultation a donc été réalisée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Valide le choix de l'entreprise MISSENARD d'Écouflant (49) pour le remplacement des deux PAC de marque CLIVET par une PAC réversible de marque DAIKIN et le remplacement du disjoncteur et le raccordement hydraulique du circuit.

Le coût de l'ensemble des travaux s'élevant à 37 796,49€ sera imputé à l'article 21311, opération n°14.

Donne tous pouvoirs au Maire et aux Adjointes pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire,
Guillaume DUDÉ



Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

